

CONTRAT DE PRE-ACHAT DE FROMAGE DE BREBIS 2018-2019

ENTRE

Nom :

Prénom :

Tél. / Mail (facultatif) :

Adhérent de l'AMAP « Pêche de Vigne », ci-après dénommé « le consommateur »,

ET

Julien SARRES, producteur de fromage de brebis, ci-après dénommé « le producteur »,

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

- Durée du contrat : 8 mois (31/10/2018 – 28/11 – 12/12 – 23/01 – 20/02 – 20/03 – 17/04 – 29/05/2019).
- Nombre de distributions : 8 (1 fois par mois).
- Quantité de fromage à chaque distribution : 300 g ou 600g (fixe pour toute la durée du contrat).

Cocher l'option choisie : ☐ 300 g ☐ 600 g

- Prix : 6.60 € TTC pour 300g et 13.20 € TTC pour 600g

Jours et lieu des distributions : le mercredi à partir **du 31 octobre 2018 de 18h30 à 19 h 30** au Lac Bleu à Léognan

- Le producteur s'engage à :

- ✓ Respecter la Charte de l'Agriculture Paysanne
- ✓ Livrer son fromage sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- ✓ Faire visiter son exploitation au groupe de consommateurs au moins une fois pendant la durée du contrat.

- Le consommateur s'engage à :

- ✓ Respecter la Charte des AMAP (téléchargeable sur <http://www.reseau-amap.org>).
- ✓ Régler par avance l'achat du fromage selon les modalités définies ci-après.
- ✓ Venir récupérer le fromage sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production.

- Modalités de règlement :

Cocher l'option choisie : ☐ 1 chèque de 52.8 € (si 300g) ☐ 1 chèque de 105.60 € (si 600g) ou
 ☐ 2 chèques de 26.40 € (si 300g) ☐ 2 chèques de 52.80 € (si 600g)
 ☐ 4 chèques de 13.20 € (si 300g) ☐ 4 chèques de 26.40 € (si 600g)

Chèque établi à l'ordre de « Julien SARRES », remis au coordonnateur et transmis au producteur en début de période.

FAIT EN 2 EXEMPLAIRES

Signature du consommateur

Signature du producteur